



2023/2024

R.P.I.

REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL
SAVINS-THÉNISY-JUTIGNY

Téléphone : 09.77.98.69.95 / Mail : rpi-stj@orange.fr



Savins

Thénisy



Jutigny



HISTORIQUE

Pourquoi un Regroupement Pédagogique Intercommunal ?

Cela permet à nos municipalités de mutualiser un certain nombre de services et infrastructures afin d'offrir aux habitants un accès à « l'éducation » de meilleure qualité. Pour exemple, avant le RPI, Thénisy et Jutigny ne proposaient pas d'accueil maternelle, et Thénisy et Savins n'avaient pas de cantine, ni garderie.

En 1979 : premier RPI entre Savins Thenisy et Sigy, jusqu'en 2003 où Sigy rejoindra un autre RPI (Luisetaines-Paroy-Vimpelles).

En 2003 : nouveau RPI entre Savins et Thenisy, avec comme Président Martial GOUTTE (Maire de Savins). A l'époque, il comptait 59 enfants (41 pour Savins et 18 pour Thénisy) avec un budget de 57 950 € soit 982,20 € par élève. 2 classes de petite section jusqu'au CE1 à Savins et 1 classe du CE2 au CM2 à Thénisy. Le RPI comptait alors 2 employés (agent d'entretien et chargé de l'accompagnement lors des transports scolaires et un agent d'entretien chargé de secondar dans sa tâche l'institutrice de maternelle). Il n'y avait alors ni garderie, ni cantine.

En 2005 : mise en place d'une garderie ouverte le matin à 7h00 avec une fermeture le soir à 19h00 (initialement prévue de 7h30 à 18h30).

En 2006 : la commune de Jutigny (avec son Maire Christian LOMBARD) rejoint le RPI. Le projet de cantine peut enfin aboutir, Jutigny disposant des locaux nécessaires. Une rotation de car est créée pour amener les enfants de Savins et Thénisy (subventionnée par le Conseil départemental). Les repas sont alors fournis par la restauration de l'Hôpital Léon Binet de Provins et par Elite Restauration depuis 2007. Un contrat rural (entre le RPI et l'Etat qui permet d'obtenir des subventions) a été mis en place afin de rénover les bâtiments scolaires, cours, préaux et cantine.

En 2008, Jean-Louis CHAIGNEAU (Maire-adjoint de Savins) devient président du RPI. Sa présidence est renouvelée en 2014 lorsqu'il devient maire de Savins et en 2020 lors de sa réélection à la mairie de Savins.

En 2010 commencent les travaux de construction de l'extension de l'école de Savins inaugurée le 20 octobre 2012, la réhabilitation des classes, de la cour et du préau de Jutigny et de la cour de Thénisy ayant eu lieu entre 2012 et 2014.

Le RPI comptera jusqu'à 7 classes à la rentrée 2012 pour 157 Élèves jusqu'en 2014, avec une fermeture à la rentrée 2014-2015 (6 classes pour 154 élèves) et une autre fermeture à la rentrée 2022-2023 (5 classes pour 121 élèves).

L'effectif pour la rentrée 2023 / 2024 est de 109 élèves répartis sur 5 classes.

STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT

Le RPI Savins-Thénisy-Jutigny est constitué par le regroupement de 3 communes afin de gérer les services périscolaires : c'est donc un syndicat intercommunal.

Il est parfois difficile pour les parents de faire la différence entre l'école et le RPI.

- L'école et les enseignants sont sous la responsabilité de l'inspection d'académie de Melun et Montereau-Fault-Yonne (Education nationale)
- Le RPI gère le périscolaire : cantine, garderie, ménage et assure le contact avec la société de cars et le département pour le transport scolaire (le RPI met à disposition une ou deux accompagnatrices pour le car). Le secrétariat du RPI assure la gestion administrative et notamment les nouvelles inscriptions en lien avec l'école. C'est également le RPI qui gère les ATSEM de Savins qui sont mises à disposition des enseignantes pour les aider dans leurs missions auprès des enfants de maternelles. C'est le RPI qui a la charge de l'entretien des locaux scolaires.

Le RPI est composé d'un conseil syndical (avec 3 représentants par commune). La présidence est assurée par Jean-Louis CHAIGNEAU (maire de Savins), accompagné de deux vice-présidents : Régis DE RYCKE (Maire de Thénisy) et Fabrice GENON (Maire de Jutigny). C'est le conseil syndical du RPI qui délibère pour les différentes décisions.

Le RPI a décidé de mettre à disposition 2 ATSEM alors que la loi n'en impose qu'une. Le RPI fournit également un budget aux écoles pour les fournitures scolaires et les coopératives scolaires. Aujourd'hui certaines classes sont équipées de tableaux numériques qui ont été financés par le RPI et des subventions de l'éducation nationale.

Afin de mieux vous informer le RPI a mis en place, depuis la rentrée 2022-2023 un service d'information dématérialisé : « Panneau Pocket ».

Précisions importantes :

- Le RPI n'est pas décisionnaire concernant le fonctionnement du car (choix des horaires, des points de dépôts, du règlement intérieur...)
- Les accompagnatrices sont obligatoires pour les élèves de maternelle mais pas pour les élèves des classes élémentaires qui sont donc sous la responsabilité du chauffeur dans le car et des parents à la sortie de celui-ci.
- Les élèves des classes élémentaires ne sont plus sous la responsabilité de l'école et du RPI en dehors des heures de classe ou cantine et/ou garderie s'ils y sont inscrits.



Cantine à Jutigny



PERSONNEL DU RPI 2023 / 2024

NOMS	Missions
Catherine HAEZEBAUT	Secrétariat du RPI
Stéphanie EMILIEEN	ATSEM – Ménage -Garderie
Céline LEBLANC	ATSEM – Ménage -Garderie
Marie-Thérèse GROIZELEAU	Cantine - Ménage – accompagnatrice Car
Emilie BOUDRY	Cantine - Ménage – accompagnatrice Car
Virginie LAMOTHE	Cantine - Ménage
Olga ANDASE	Cantine - Ménage
Jennifer GOUTTE	Cantine - Ménage
Agnès RAMOS	Cantine - Ménage – accompagnatrice Car

Indispensable à la vie de l'école, le personnel du RPI de Savins Thénisy et Jutigny est en charge de l'aide aux institutrices de maternelles (ATSEM), du ménage de tous les locaux, du service de la cantine, de la garderie de l'accompagnement des maternelles dans le car et du secrétariat. Polyvalentes, elles peuvent se remplacer l'une où l'autre à tout moment. Le personnel du RPI est sous la responsabilité des élus du RPI.



LES ENSEIGNANTS

Ecole de Savins



Mme Valérie SOSSA Directrice
Classe Petite et Moyenne Section

Mme Cécile QUILLACQ
Classe Grande Section et CP



Ecole de Thénisy



Mme Fabienne PACELLA
Classe CP et CE1

Ecole de Jutigny

Mr COULON Directeur
Classe CM1 et CM2



Mme Jaccon
Classe CE1 et CE2



LES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES

Les représentants des parents d'élèves sont au nombre de 1 titulaire et 1 suppléant par classe. Ils sont élus en début d'année par les parents d'élèves de chaque classe concernée.

Les représentants des parents d'élèves sont des intermédiaires entre les familles, les professeurs et les élus municipaux. Ils portent à la connaissance de chacun les questionnements des parents relatifs à la vie de l'école et les réponses apportées.

Ils sont membres du Conseil d'école.

Le conseil d'école est l'assemblée qui débat de la vie de l'école (Restauration scolaire, Garderie, projet scolaire...). Il rassemble les professeurs, les conseillers municipaux de chaque village et les représentants des parents d'élèves.

Il y a généralement 3 conseils d'école dans une année scolaire. Le conseil d'école vote le règlement intérieur et le projet d'école. Il est à l'initiative du personnel enseignant qui en fixe l'ordre du jour.

Mail : parentseleveillavins@yahoo.com



LES ELUS MUNICIPAUX

Président : Jean-Louis CHAIGNEAU (maire de Savins)

Vice-présidents : Fabrice GENON (maire de Jutigny) – **Regis DE RYCKE** (maire de Thenisy)

Chaque commune désigne 6 élus au sein de son Conseil Municipal 3 titulaires et 3 suppléants

SAVINS :

Jean-Louis CHAIGNEAU (Titulaire)

Colette GAY (Titulaire)

Xavier LELIEVRE (Titulaire)

Ingrid BANTEGNIE (suppléante)

Pascale LIEGAUX (suppléante)

Emilie CARRASCO (suppléante)



THENISY :

Régis DE RYCKE (Titulaire)

Stéphanie DESSE (Titulaire)

Anne ROLLIN (Titulaire)

Nadine CHAMBOREDON (suppléante)

Audrey SAGORY (suppléante)

Stéphanie VERMEULEN (suppléante)



JUTIGNY :

Fabrice GENON (Titulaire)

Murielle LACASSAGNE-ROUDIER (Titulaire)

Remplacement en cours (Titulaire)

Brigitte LOMBARD (suppléante)

Valérie LEROY-MOERS (suppléante)

Angéline GUERIN (suppléante)



BUDGET

FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT	
Recettes : 394 506.47 €	Dépenses : 394 506.47 €
51 800 € (Cantine-Garderie), 300 000 € (dotations des 3 communes) Autres (Réserve, dotations)	Personnel : 239 339.31 € Intérêts emprunts : 3 737.65 € Charges générales : 118 060.97 € dont : <ul style="list-style-type: none">- 27 000 € (Repas),- 21 000 € (Eau, électricité, chauffage),- 7500 € (fournitures scolaires),- 11 509.97 € (réserve financière),- 51 051 € (travaux d'entretien, sorties scolaires, frais administratifs, téléphonie, photocopieurs, produits d'entretien, etc...)
INVESTISSEMENT	
Recettes : 25 735.23 €	Dépenses : 25 735.23 €
Excédents de fonctionnement	23 735.23 (Remboursement du capital de l'emprunt), Autres (travaux, achats neufs)

Concernant les dotations des communes : 300 000 €

Chaque commune participe au financement en fonction du nombre d'enfants scolarisé qui y est domicilié

- Savins : 133 122.99 € (pour 53 élèves), soit 23% du budget communal
- Thenisy : 69 321.54 € (pour 29 élèves), soit 33.18% du budget communal
- Jutigny : 97 555.47 € (pour 39 élèves), soit 25% du budget communal

Coût de scolarisation d'un enfant pour le RPI en 2022 = 3260 €.

JUTIGNY



SAVINS



THENISY



MEMENTO 2023 / 2024

A USAGE DES PARENTS

ECOLES

SAVINS

Adresse : 10 place de la Mairie Téléphone : 09 79 19 42 26
Horaires d'ouverture : 8h35-8h45 à 11h45 13h30-13h40 à 16h40

THENISY

Adresse : 5 place de la Mairie Téléphone : 01 64 01 38 61
Horaires d'ouverture : 8h55-9h05 à 12h05 13h50- 14h00 à 17h00

JUTIGNY

Adresse : 15 rue de l'Eglise Téléphone : 01 60 58 32 13
Horaires d'ouverture : 8h45-8h55 à 11h55 13h40-13h50 à 16h50

SERVICES PERISCOLAIRES

CANTINE (fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire)

Adresse : 17 rue de l'Eglise 77650 JUTIGNY
Téléphone/fax : **01 60 58 38 45**
Mail : cantine-garderie.rpi4@orange.fr

Inscriptions / annulations occasionnelles :

Pour être prise en considération, toute demande d'inscription/annulation occasionnelle devra se faire soit par mail, soit à ce numéro de téléphone ; au besoin laissez un message sur le répondeur téléphonique.

Pour annuler le repas du :	Appeler au plus tard le :
Lundi	Vendredi avant 9h00
Mardi	Lundi avant 9h00
Jeudi	Mardi avant 9h00
Vendredi	Jeudi avant 9h00

Tarif : 5.60 € par repas

(pour rappel, ce prix comprend le repas et 1h45 d'encadrement par le personnel)

Les repas qui n'auront pas été annulés auprès de la cantine ou qui auront été annulés hors délais seront facturés.

GARDERIE

A SAVINS, dans les locaux de l'école, situés 10 place de la Mairie.
Tél. : **09 79 19 42 26**

Ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire

Horaires : de 7h00 à l'entrée de la classe, puis de la fin des cours jusqu'à 19h00

Tarifs :

2.10 € la garderie du matin

3.00 € la garderie du soir (goûter fourni)

PAIEMENTS ET SECRETARIAT

Une facture récapitulative vous est adressée le 5 de chaque mois. Veuillez la régler par retour, par chèque à l'ordre du **Trésor Public** ou en espèces auprès du secrétariat du RPI, à l'adresse ci-dessous :

RPI SAVINS THENISY JUTIGNY

Mairie – Place de la Mairie

77650 SAVINS

Tél. : 09 77 98 69 95 Mail : rpi-stj@orange.fr

Ouverture au public :

Les mardis, jeudis et vendredis de 10h à 12h et un samedi sur deux de 9h à 12h (planning affiché à la porte du secrétariat).





Rédaction—Impression—Diffusion RPI